

## PRÉFECTURE DE L'AUBE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société SOLEFRA 34 sur le territoire de la commune de LEVIGNY

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte du **mardi 2 mai 2023 à partir de 14h00 au mercredi 31 mai 2023 inclus jusqu'à 12h00**, soit pendant 30 jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société SOLEFRA 34, filiale de la société Ib vogt GmbH, sur le territoire de la commune de LEVIGNY.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un parc photovoltaïque d'une surface d'environ 8 hectares pour une production d'électricité annuelle de 7,13 Gwh/an, ce qui représente 1552 foyers alimentés par la centrale. Le projet porte sur une installation de 11 694 modules photovoltaïques d'une puissance unitaire d'environ 580Wc et comporte également l'installation d'un poste de livraison et de trois postes de transformation.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de LEVIGNY, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte, notamment, la demande de permis de construire, une étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture de l'Aube en suivant le chemin ci-après : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr), dans l'onglet « Publications »,
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel ([pref-ep-pc-levigny@aubepref.gouv.fr](mailto:pref-ep-pc-levigny@aubepref.gouv.fr)).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture de l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, M. Serge JANOT, retraité de la Poste, siégera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public en mairie de LEVIGNY aux dates suivantes :

- mardi 2 mai 2023 de 14h00 (ouverture) à 17h00,
- samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 31 mai 2023 de 9h00 à 12h00 (clôture).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de LEVIGNY aux heures normales d'ouverture ;
- reçues, par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées.
- adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- par correspondance, envoyée à la mairie de LEVIGNY, 1 Place de la Mairie, 10200 Levigny ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-ep-pc-levigny@aubepref.gouv.fr](mailto:pref-ep-pc-levigny@aubepref.gouv.fr)  
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 35Mo.  
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées à :

- à Mme Salomé CLUZEL, chef de projet photovoltaïque, par courrier électronique à l'adresse [salome.cluzel@ibvogt.com](mailto:salome.cluzel@ibvogt.com) ou par téléphone au 06 47 65 99 06 ;
- à la direction départementale des territoires, Maison de l'État, 18 rue Armand CS 20052, 10200 Bar-sur-Aube ou par courriel à [pascal.lux@aube.gouv.fr](mailto:pascal.lux@aube.gouv.fr) ;
- à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10 025 Troyes Cedex ou par courriel à [pref-ep-pc-levigny@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-pc-levigny@aube.gouv.fr).

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de LEVIGNY et sur le site internet de la préfecture de l'Aube.